

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SCHILTIGHEIM

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021 (EN VISIOCONFERENCE)

ORDRE DU JOUR

Propositions soumises à l'Assemblée délibérante



1. BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget primitif 2022 est présenté, conformément aux éléments du rapport d'orientation budgétaire exposés au Conseil municipal le 9 novembre 2021, sans reprise anticipée des résultats. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Il est proposé d'arrêter par chapitre le budget primitif de la commune de Schiltigheim pour l'année 2022 et d'approuver les états annexes du budget : éléments du bilan ; engagements hors bilan ; état des effectifs du personnel de la commune ; liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ; état des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents ; décision en matière de taux de contribution directe.

2. VOTE DU TAUX DES TAXES 2022

Il appartient aux collectivités territoriales de fixer le taux d'imposition des taxes qui constituent leurs ressources fiscales directes, à savoir la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti. Pour l'année 2022, conformément au rapport d'orientation budgétaire et au vote du budget primitif 2022, il est proposé d'augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 29,24 % à 33,74 % et de maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 46,70 %.

3. CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUE

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire. Une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable. Il y a deux types de provisions à constater : une provision pour la dépréciation de créances (difficulté de recouvrement ou contestation sérieuse) ; une provision pour litiges (dommages et intérêts, indemnités et frais de procès). Il est proposé de créer ces deux provisions et de fixer, pour 2021, la provision pour la dépréciation de créances à 8 000 € et la provision pour litiges à 241 885 €.

4. RÉVISION N° 4 DES CRÉDITS DE PAIEMENT : 2^e SEMESTRE 2021 DM3

Par délibération, le Conseil municipal a approuvé la création d'autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP). Il est proposé d'approuver la nouvelle répartition annuelle des crédits de paiements (CP) pour les années 2021 et suivantes, qui a pour objet de tenir compte de l'avancement des travaux :

1. <u>201301 – Centre sportif Nelson Mandela</u>	• 2024 + 306 000,00 €
• 2021 - 146 000,00 €	• 2025 + 504 000,00 €
• 2022 + 146 000,00 €	
2. <u>201303 – COOP des Bouchers - Halles du Scilt</u>	6. <u>202101 – Rénovation complexe sportif de l'Aar</u>
• 2021 - 110 000,00 €	• 2021 - 138 000,00 €
• 2022 + 110 000,00 €	• 2022 - 576 000,00 €
3. <u>201502 – École Primaire Sud - Groupe scolaire Simone Veil</u>	• 2023 + 468 000,00 €
• 2021 - 370 000,00 €	• 2024 + 246 000,00 €
• 2022 + 370 000,00 €	7. <u>202105 – Maison de l'enfance et École des arts</u>
4. <u>201701 – Création des Jardins du Mulwoerth</u>	• 2021 - 940 000,00 €
• 2021 Clôture d'autorisation de programme	• 2022 - 1 500 000,00 €
5. <u>202001 – Rénovation et extension du CSC du Marais</u>	• 2024 + 965 400,00 €
• 2021 - 360 000,00 €	• 2025 + 1 728 600,00 €
• 2022 - 990 000,00 €	• 2026 + 50 000,00 €
• 2023 + 540 000,00 €	• 2027 - 304 000,00 €

5. ADMISSIONS EN NON VALEUR

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. L'admission en non valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité dans l'exercice de sa compétence budgétaire. Le comptable public a soumis à la collectivité une liste de produits communaux, afférents aux exercices 2016 à 2021, qui n'ont pu être recouverts en dépit des poursuites engagées par le Trésor public. Il est proposé de constater ces admissions en non valeur pour un montant total de 8 230,34 € et de prélever la dépense correspondante.

6. TRAVAUX EN RÉGIE - REVALORISATION ANNUELLE DU COÛT MOYEN HORAIRE DU PERSONNEL

Il est proposé d'approuver la revalorisation des coûts moyens horaires du personnel pour l'exercice 2022, à savoir 21,09 € heure pour un agent et 26,00 € pour un responsable d'atelier ou pour un administratif.

7. DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DE 2021

Il est proposé d'arrêter la décision modificative n° 3 de la Ville de Schiltigheim pour l'exercice 2021, telle que figurant ci-dessous (D/R pour dépenses/recettes, I/F pour investissement/fonctionnement, AP pour Autorisation de programme) :

D/R	I/F	Fonction	Nature	AP	Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
D	F	01	022		022	DEPENSES IMPREVUES	-476 300,00	
D	F	01	6811		042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	38 300,00	
D	F	01	6817		68	DAP - POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	8 000,00	
D	F	01	6875		68	DOT. AUX PROV. PR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS	241 885,00	
D	F	821	703894		014	ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	7 115,00	
D	F	200	64111		012	REMUNERATION PRINCIPALE	186 000,00	
R	F	01	777		042	QUOTE-PART DES SUB. D'INVEST. TRANSF. AU RESULTAT		5 000,00
Total de la section de fonctionnement							5 000,00	5 000,00
D	I	422	2031		20	FRAIS D'ETUDES	-360 000,00	
D	I	213	2184	201502	21	MOBILIER	-40 000,00	
D	I	213	2313	201502	23	CONSTRUCTIONS	-330 000,00	
D	I	411	2313	201301	23	CENTRE SPORTIF EST	-146 000,00	
D	I	33	2313	201303HAL	23	ANCIENNE BOUCHERIE	-110 000,00	
D	I	411	45611		45	OP INVESTISSEMENT SUR LYCEES - DEP	128 000,00	
D	I	33	2313	202105	23	CONSTRUCTIONS	-940 000,00	
D	I	412	2031	202101	20	FRAIS D'ETUDES	-138 000,00	
D	I	01	13937		040	DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL	5 000,00	
R	I	33	1337		13	SALLE DU CHEVAL BLANC		33 500,00
R	I	412	1347		13	DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL		130 400,00
R	I	212	1347		13	ECOLE PRIMAIRE SIMONE VEIL DSIL		40 000,00
R	I	211	1347		13	ECOLE MATERNELLE NORMANDIE-ROSA PARKS		596 105,00
R	I	0200	1347		13	DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL		100 000,00
R	I	01	1641		16	EMPRUNTS EN UNITES MONETAIRES DE LA ZONE EURO		-2 400 305,00
R	I	01	28031		040	AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES		38 300,00
R	I	01	10222		10	F.C.T.V.A.		-234 000,00
R	I	8100	10226		10	TAXE AMENAGEMENT		-235 000,00
Total de la section d'investissement							-1 931 000,00	-1 931 000,00

8. MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION À LA CAISSE DES ÉCOLES EN 2021

Une subvention d'équilibre prévisionnelle de 175 954 € est inscrite pour la Caisse des Écoles au budget primitif 2022. Afin de permettre à la Caisse des Écoles de disposer de fonds pour le paiement de ses dépenses tout au long de l'exercice budgétaire, il est proposé le versement échelonné de la subvention d'équilibre 2022 versée par la Ville de Schiltigheim, selon l'échéancier et les pourcentages suivants :

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
% montant de la subvention	25 %	25 %	25 %	solde

Le solde sera versé au regard du résultat réel dégagé par la Caisse des Écoles au terme de l'exercice.

9. MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EN 2021

Une subvention d'équilibre prévisionnelle de 1 099 050 € est inscrite pour le Centre communal d'action sociale au budget primitif 2022. Afin de permettre au Centre communal d'action sociale de disposer de fonds pour le paiement de ses dépenses tout au long de l'exercice budgétaire, il est proposé le versement échelonné de la subvention d'équilibre 2022 versée par la Ville de Schiltigheim, selon l'échéancier et les pourcentages suivants :

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
% montant de la subvention	25 %	25 %	25 %	solde

Le solde sera versé au regard du résultat réel dégagé par le Centre communal d'action sociale au terme de l'exercice.

10. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE À L'AMICALE DU PERSONNEL EN 2022

La Ville de Schiltigheim accompagne annuellement l'action de l'Amicale du personnel municipal par l'octroi d'une subvention de fonctionnement. L'Amicale du personnel étant une association de droit local, dans la mesure où les subventions octroyées totalisent un montant supérieur à 23 000 €, il est nécessaire de conclure une convention d'objectifs encadrant le versement de celles-ci. Sur la base du projet de l'Amicale figurant dans la convention d'objectifs 2022, la Ville versera 107 000 € à l'association pour l'année 2022.

11. CRÉATION D'UNE BRIGADE CYNOPHILE AU SEIN DE LA POLICE MUNICIPALE

La sécurité des personnes et des biens est une priorité de la municipalité. La création d'une brigade cynophile au sein de la police municipale participe aux missions de prévention et de sécurité publique. Son rôle est de renforcer l'action des agents en intervention, tout en contribuant à leur sécurité ainsi qu'à celle des administrés. La présence d'un chien, membre à part entière d'une brigade, participe également à un effet dissuasif lors des interventions.

La brigade cynophile pourra aussi, avec accord de partenaires volontaires (écoles, maisons de retraite, associations), intervenir dans le cadre d'actions de pédagogie ou de médiation animale.

Dans ce cadre, il est proposé de faire appel au chien personnel d'un agent pour assurer cette mission. Il est prévu un montant annuel de 2 000 € pour la prise en charge des dépenses liées à son entretien. La durée de la mise à disposition de l'animal ne pourra excéder les 8 ans du chien.

12. AIDES EXCEPTIONNELLES COVID POUR LES ASSOCIATIONS – 2^e VAGUE 2021

Depuis janvier 2020, la France est confrontée à une épidémie de Coronavirus COVID-19. Les conséquences ont été majeures pour le tissu associatif schilikois (perte de lien social, pertes financières liées à l'annulation de manifestations, etc.). Pendant les périodes de confinement, la Ville est allée à la rencontre des clubs et des associations pour mieux mesurer les impacts réels de la crise. Considérant que les associations schilikoises, acteurs indispensables de la vitalité du territoire, ont dû faire face à des difficultés financières importantes, la municipalité a versé, en 2020, une enveloppe de 30 000 € de subventions exceptionnelles à 11 associations des secteurs du loisir, du sport ou à vocation sociale.

Pour autant, les impacts de la crise sanitaire pour les associations ne sont pas terminés. C'est pourquoi il est proposé, au cours d'une seconde vague de soutien, de subventionner 16 associations schilikoises répertoriées à hauteur de 19 600 €. Par ailleurs, il est également proposé que l'analyse des subventions annuelles de fonctionnement pour la saison 2021-2022 ou l'année 2022 sera effectuée avec le regard bienveillant que nécessite le contexte de crise sanitaire.

13. ALLOCATIONS DE SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ASSOCIATIONS

LES AMIS DE LA NATURE : L'association possède un chalet à Fréconrupt mis à disposition pour organiser des sorties nature pour les membres. Ce chalet est également régulièrement mis à disposition de la MJC pour faire des sorties d'éducation à l'environnement pour les jeunes. La sous-commission départementale pour la sécurité dans les ERP demande à l'association d'installer un défibrillateur. L'acquisition de l'appareil, son installation ainsi que sa maintenance coûtent à l'association 2 500 €.

L'association sollicite une aide de la Ville. À ce titre, il est proposé de lui allouer une subvention de 625 €.

ASSOCIATION DES LOCATAIRES DU SITE ICF SCHILTIGHEIM : L'association bénéficiera prochainement d'un local collectif résidentiel au niveau du 53 rue de Lattre de Tassigny. Après consultation des résidents membres de l'association, il a été décidé d'y installer une ludothèque ouverte à tous les locataires, qu'ils soient membres ou non de l'association. Par la même occasion, une section ludothèque sera créée au sein même de l'association afin d'animer ce nouvel espace. Cette opération d'achat se chiffre à 600 €.

L'association sollicite une aide de la Ville. À ce titre, il est proposé de lui allouer une subvention de 150 €.

ASOR ESCRIME : Le matériel de la section escrime de l'ASOR est vieillissant et en nombre très limité. Il ne permet pas d'accueillir de nouveaux jeunes dans de bonnes conditions. La volonté du club est de proposer le matériel en location gratuite pour les débutants afin d'éviter aux familles cette dépense conséquente. Le club a l'opportunité d'acquérir du matériel d'occasion vendu par la société de gymnastique d'Erstein suite à la fermeture de leur section d'escrime. Cette dernière propose au club de vendre son matériel à hauteur de 1 000 € (pour une valeur estimée à plus de 3 000 €).

L'association sollicite une aide de la Ville. À ce titre, il est proposé de lui allouer une subvention de 250 €.

SCHILIK AVENTURE ESCALADE : L'association connaît un accroissement conséquent du nombre de ses licenciés, de 60 à plus de 120 licenciés cette année. Cette augmentation brutale pose des difficultés en termes d'acquisition de matériel, notamment pour l'assurance des grimpeurs. La question de la sécurité est d'autant plus importante que la plupart des nouveaux licenciés sont des débutants. Le club souhaite donc acquérir rapidement des systèmes d'assurance pour les grimpeurs. Cette opération d'achat se chiffre à 290 € TTC.

L'association sollicite une aide de la Ville. À ce titre, il est proposé de lui allouer une subvention de 100 €.

VELO CLUB : Le Vélo Club développe historiquement sur le territoire schilikois deux types d'activité : le cycle-balle et le vélo artistique. Le coût du matériel étant très important, le club met à disposition de ses adhérents des vélos de toute taille. Un certain nombre de vélos ont été réparés par les membres. Néanmoins, peu de vélos sont de petite taille permettant d'accueillir de nouveaux jeunes. Le club souhaite donc acquérir rapidement des vélos de petite taille pour les licenciés les plus jeunes. Cette opération d'achat se chiffre à 9 438 €.

L'association sollicite une aide de la Ville. À ce titre, il est proposé de lui allouer une subvention de 2 360 €.

DESCCLICKS : L'association a pour ambition de lutter contre l'obsolescence programmée du matériel informatique. À ce titre, elle effectue des réparations poussées, et notamment des soudures de cartes électroniques afin de réparer les composants défectueux sans procéder au remplacement de l'ensemble de la carte. Ce type d'opérations peu rentables pour le secteur marchand peut être fait par l'association grâce au soutien financier de la Ville. Cela permet de proposer un prix très abordable aux Schilikoises et Schilikois et participe à rendre accessibles au plus grand nombre les technologies de l'information et de la communication. L'association souhaite acquérir un bloc de soudage, des fers à souder ainsi que du petit matériel divers pour poursuivre son objet associatif. Cette opération d'achat se chiffre à 2 431 €.

L'association sollicite une aide de la Ville. À ce titre, il est proposé de lui allouer une subvention de 610 €.

14. ALLOCATION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'OLYMPIA LUTTE POUR L'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LUTTE

Le club de l'Olympia Lutte a été retenu par la Fédération Française de Lutte pour organiser les championnats de France de lutte féminine, gréco-romaine et libre au gymnase des Malteries à Schiltigheim les 23 et 24 octobre derniers. Les Malteries ont accueilli plus de 800 personnes par jour et plus de 60 clubs de France. Avec 10 médailles, l'Olympia Lutte termine meilleur club de France et permet une nouvelle fois de mettre Schiltigheim en lumière sur le plan national.

Le club sollicite une aide de la Ville pour équilibrer les comptes de l'événement. À ce titre, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 8 000 €, soit un peu moins de 8 % des coûts engagés par le club.

15. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À LA SAS STRASBOURG EUROMÉTROPOLE HANDBALL (SAS SEHB) POUR LA SAISON 2021-2022

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville encourage les clubs à accéder et à évoluer au plus haut niveau. Le sport de haut niveau contribue à l'animation de la Ville et constitue un modèle à suivre pour la jeunesse. La SAS Strasbourg Eurométropole Handball est l'un des acteurs majeurs du sport de haut niveau schilikois. Lors de la saison 2020-2021, le club a terminé à la huitième place du championnat Proligue, ce qui lui a permis de se maintenir dans cette division pour la saison 2021-2022.

La saison 2020-2021 a également été fortement impactée par la crise sanitaire du Covid 19 et n'a pas permis au club de réaliser complètement l'ensemble des actions socioéducatives prévues dans la convention d'objectifs 2020-2021. Pour autant, le club s'est rapproché de la Ville et a noué des contacts, tant avec la Caisse des écoles qu'avec le médiateur par le sport des Villes de Schiltigheim et Bischheim pour accueillir des publics jeunes éloignés de la pratique sportive.

Il est proposé d'allouer une subvention de 36 000 € à la SAS Strasbourg Eurométropole Handball, afin de venir en appui des actions d'intérêt général proposées par le club dans le cadre d'une convention avec la Ville.

16. ATTRIBUTION D'UNE BOURSE AU BAFA

Dans le cadre de sa politique Jeunesse ayant pour objectif la promotion de l'accès à l'autonomie des jeunes, la Ville de Schiltigheim a obtenu du Centre Régional d'Information Jeunesse Grand Est en avril 2019, le renouvellement pour trois ans de la labellisation de son Point Information Jeunesse pour les 12/25 ans.

Depuis 2012, une aide financière est proposée pour la réalisation du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ou Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD). Afin d'encourager les jeunes à se former à ces brevets et de les soutenir dans leur initiative visant leur autonomie et leur engagement, il est proposé que la Ville de Schiltigheim apporte aux jeunes Schilikois ayant effectué une formation au BAFA ou au BAFD une aide forfaitaire de 80 €.

Une demande complète ayant été réalisée par une Schilikoise et répondant à tous les critères et conditions d'attribution d'une bourse BAFA, il est proposé de lui attribuer une subvention de 80 €.

17. ADOPTION DU PLAN D'ACTION MUNICIPAL 2020-2026 POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE L'UNICEF ET LA VILLE DE SCHILTIGHEIM

Lors du Conseil municipal du 15 décembre 2020, la Ville de Schiltigheim déclarait son souhait de renouveler son titre de Ville amie des enfants acquis en 2007 sous l'impulsion d'Alfred Muller et de poursuivre ainsi son engagement en faveur d'une politique jeunesse fondée sur la reconnaissance de l'intérêt supérieur de l'enfant. La démarche de candidature portée par la collectivité réaffirme ainsi la conviction que promouvoir et placer l'enfance et la jeunesse au cœur des politiques publiques de la commune est un formidable atout et un enjeu pour l'avenir de notre ville. C'est ainsi qu'a été élaboré un plan d'action municipal ayant pour objectif d'apporter des réponses adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes de Schiltigheim dans les domaines suivants : bien-être de l'enfant ; lutte contre l'exclusion ; parcours éducatif de qualité ; promotion de la participation jeunesse ; partenariat fort avec l'Unicef.

S'appuyant sur l'étude attentive du dossier de candidature, la commission d'attribution a décidé de décerner à Schiltigheim le titre de Ville amie des enfants, faisant d'elle un partenaire privilégié d'Unicef France pour la période 2020-2026 et impliquant un engagement fort dans la mise en œuvre du plan d'action.

Il est proposé d'adopter le plan d'action municipal 2020-2026 pour l'Enfance et la Jeunesse et d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de partenariat entre Schiltigheim et Unicef France et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

18. PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX : MISE EN PLACE DU SERVICE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS DE LOGEMENT SOCIAL (SAID) DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

Le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) a adopté en 2016, pour une durée de 6 ans, un Plan partenarial de gestion de la demande et d'information de demandeurs de logements locatifs sociaux. Les mesures inscrites dans ce Plan visent à mieux informer le demandeur, simplifier sa démarche, améliorer la transparence du processus et objectiver le choix des candidats. La création d'un service d'accueil et d'information des demandeurs de logements sociaux (SAID) est une modalité d'action de la mesure 1 du Plan partenarial (informer le demandeur). Elle a pour objectif d'harmoniser l'information délivrée, de simplifier les démarches du demandeur, de le placer au cœur du dispositif et de le rendre plus acteur de sa demande en lui donnant accès aux informations nécessaires à l'élaboration de son parcours résidentiel et à la meilleure qualification de sa demande de logement social.

Trois niveaux d'accueil sont prévus, allant des lieux d'accueil « généraliste », labellisés en « Point Info » (niveau 1), aux lieux d'accueil « renforcé et d'enregistrement » (niveau 3). Les lieux d'accueil de niveau 1 assurent un accueil consistant à délivrer à tous les ménages de l'EMS un premier niveau d'information sur le logement social (étapes d'obtention du logement social, modalités d'enregistrement...). Ils n'ont pas vocation à faire des entretiens individuels et d'enregistrement de la demande.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'engagement de la Ville de Schiltigheim au sein du Service d'accueil et d'information du demandeur (SAID) et la labellisation de son lieu d'accueil à l'accueil de la mairie au rez-de-chaussée en niveau 1 – Point Info, le Centre communal d'action sociale assurant, en complément du niveau 1, une mission de conseil (accueil et accompagnement) des administrés schilikois, et d'autoriser Madame la Maire à signer la convention afférente.

19. PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE TRAMWAY ENTRE STRASBOURG, SCHILTIGHEIM ET BISCHHEIM : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE CHOIX DE TRACÉ À SCHILTIGHEIM

Dans le cadre de sa stratégie de déploiement massif des mobilités alternatives, l'EMS a engagé les études et la concertation préalables au prolongement du réseau de tramway vers le nord jusqu'à Bischheim, via la Place de Haguenau, et la liaison Gare centrale-Institutions européennes. Les objectifs de ce projet sont multiples en termes d'amélioration à la fois des conditions de transport et du cadre de vie, tout en préservant une offre de service de qualité qui réponde aux attentes des usagers.

Suite à la première phase de concertation qui s'est déroulée du 15 juin au 30 septembre 2021, le Conseil de l'EMS est appelé, dans sa séance du 17 décembre 2021, à arrêter le bilan de cette concertation, les caractéristiques essentielles du projet, à savoir principalement le choix des tracés retenus *in fine*, et à engager la suite des études et procédures. Pour la desserte nord de Schiltigheim jusqu'à Bischheim, trois variantes de tracé pour implanter la plateforme tramway depuis la place de Haguenau à Strasbourg ont été proposées à la concertation (N1, N2 et N3). Au regard du bilan de la concertation et de l'analyse comparative des tracés, l'EMS considère la variante N1 comme la meilleure solution à envisager.

Le tracé de la variante N1, sur environ 3 km d'infrastructure tramway nouvelle, pourrait remonter vers le nord depuis la place de Haguenau par la route de Bischwiller, puis tourner à l'Ouest par la nouvelle rue Hélène Schweitzer, avant de rejoindre la route du Général de Gaulle et la route de Brumath en direction du nord ; 5 à 6 nouvelles stations tramway seraient créées (en fonction de l'emplacement exact du terminus).

Cette variante propose le parcours le plus direct et le plus rapide vers le cœur d'agglomération, tout en ayant un potentiel de desserte intégrant notamment le quartier Politique de la Ville des Écrivains et plusieurs équipements publics scolaires et de loisirs. Son insertion, à l'exception du secteur de terminus et de la section sud de la route du Général de Gaulle, est la plus aisée des trois solutions. Elle garantit un bon fonctionnement du tramway et un partage satisfaisant de l'espace public. Cette variante offre par ailleurs un grand potentiel de transformations urbaines, permettant de requalifier les espaces publics de l'ouest de Schiltigheim et offrant une perspective d'élargissement du centre-ville.

Située à l'ouest, elle satisfait le besoin d'équité territoriale en s'éloignant de la ligne B du tramway préexistante sur les territoires de Schiltigheim, Bischheim et Hœnheim. Son insertion sur la partie sud de la route du Général de Gaulle est susceptible de libérer le plus d'espaces publics en vue d'améliorer *in fine* la ville marchable et cyclable et donc de favoriser les reports modaux en faveur des transports en commun et des modes actifs. Son coût, bien que plus élevé que celui de la variante N3, est sensiblement inférieur à celui de la variante N2.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le choix du tracé de la variante N1 sur le ban communal de Schiltigheim et de demander à l'EMS de poursuivre études, procédures et processus d'information au public nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

20. CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE RELATIVE À L'ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR DES ESPACES PUBLICS SUR LE BAN DE LA COMMUNE DE SCHILTIGHEIM

L'EMS et la commune de Schiltigheim ont décidé de confier à la commune de Schiltigheim la maîtrise d'ouvrage unique pour l'élaboration d'un « Schéma directeur des espaces publics de Schiltigheim » qui permette de donner une vision à court et moyen terme de la transformation des espaces publics comme support de la construction de son projet urbain. Les objectifs du schéma sont de définir et mettre en œuvre une politique des espaces publics et du paysage structurant le territoire tout en améliorant son accessibilité, permettant notamment de nourrir les débats autour de la création de la nouvelle ligne de tramway, des modifications des accès à la M35 ou les évolutions du Plan local de l'urbanisme (PLU).

Les principaux objectifs de ce schéma seront d'animer un débat public avec les habitantes et habitants sur leur vision des transformations de la commune et en particulier d'engager le débat sur la transformation des espaces publics, de définir un cadre d'orientation et des principes d'aménagement pour les interventions de la commune mais aussi celles de

l'EMS et de s'assurer de la cohérence des interventions dans leur programmation et leur enchaînement dans la période des 8 prochaines années. Plus spécifiquement, pour la commune, les objectifs porteront sur la qualité de l'air, les centralités urbaines, l'arrivée de la nouvelle ligne de tramway, avec la refonte du plan de circulation et de la politique de stationnement, le patrimoine industriel, brassicole et historique et le projet de Parc naturel urbain.

Le montant du schéma directeur est estimé à 200 000 € HT pour lequel l'EMS participera à hauteur de 50 % et 100 000 € HT maximum. Il est proposé d'autoriser la mise en œuvre de ce schéma à Schiltigheim.

21. PROJETS SUR L'ESPACE PUBLIC – PROGRAMME 2022 : VOIRIE, PLAN VÉLO, SIGNALISATION STATIQUE ET DYNAMIQUE, OUVRAGES D'ART, EAU ET ASSAINISSEMENT, NPNRU. LANCEMENT, POURSUITE DES ÉTUDES ET RÉALISATION DES TRAVAUX

Par délibération en date du 17 décembre 2021, l'EMS soumettra à l'approbation de son conseil le programme 2022 des projets sur l'espace public dans son domaine de compétence :

- Voirie 2022 : transport, voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement,
- Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux.

La programmation intègre des opérations de renouvellement urbain sur les communes de Schiltigheim et de Bischheim. Il est proposé d'approuver le programme eurométropolitain sur le ban communal schilikois.

22. LANCEMENT D'UNE MISSION DE PROGRAMMATION ET DE CONCERTATION POUR LA RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE

Conçu par les architectes Jean-Henri Calsat et Louis Schneider, l'Hôtel de Ville a été érigé de 1964 à 1969 à l'emplacement de la malterie Treyen (1864) qui approvisionnait la brasserie Adelshoffen (1864-2001). Plus de cinquante ans après sa construction, il doit entamer sa transformation pour répondre aux enjeux contemporains sur le plan numérique, environnemental, sur l'évolution du cadre de travail et sur l'adaptation des services publics aux nouveaux usages.

À la nécessité de réhabiliter le bâti immobilier existant s'ajoute l'ambition de renforcer la place essentielle de cet équipement public en plein cœur de Schiltigheim et de l'ouvrir sur la ville. Avec la mutation du cœur de ville engagée par la métamorphose du quartier Sud, l'arrivée du tram, l'ouverture de la médiathèque nord, la réhabilitation de l'Hôtel de Ville renforcera la transformation de Schiltigheim et participera à l'apaisement du centre de la commune.

Dans ce cadre, la Ville souhaite orienter le projet à travers trois ambitions : créer un « guichet unique », mettre en œuvre une « mairie 5.0 » et ouvrir la mairie sur la ville. La démocratie participative s'inscrira pleinement dans ce projet et la concertation, qui portera sur les trois ambitions poursuivies, sera menée par le titulaire du marché de programmation, accompagné par le service démocratie participative de la Ville dans le choix et la mise en place des outils de concertation. Les principales conclusions de l'étude sur la qualité de vie au travail (QVT) menée par la Ville seront également communiquées au titulaire du marché. Enfin, le projet devra être exemplaire en matière de performances énergétiques.

L'enveloppe financière affectée aux travaux est estimée à ce stade à 24 000 000 € TTC pour un coût global toutes dépenses confondues de 37 000 000 € TTC. L'objectif calendaire est une notification du marché global de performances au premier semestre 2025. Ce type de marché associe l'exploitation ou la maintenance à la réalisation ou à la conception-réalisation de prestations afin de remplir des objectifs chiffrés de performance, définis notamment en termes de niveau d'activité, de qualité de service, d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique. Il comporte des engagements de performance mesurables.

Il est proposé d'approuver le lancement de la consultation sous la forme d'un appel d'offres pour la mission de programmation et de concertation en vue de la rénovation de l'Hôtel de Ville.

23. LE DINGHOF, LIEU DE MÉDIATION ARBORICOLE ET PATRIMONIALE : LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS

Le site du Dinghof est un espace chargé d'histoire et un poumon vert au milieu d'une zone densément bâtie. Il a été racheté par la Ville de Schiltigheim après une longue procédure judiciaire, dans le but de réhabiliter la maison colongère sur sa cave et de créer un verger communal. L'ambition de la municipalité est de faire du Dinghof un lieu de médiation arboricole et patrimoniale participatif ouvert sur la ville.

Il est proposé de travailler sur le reste du site afin de réaliser des travaux permettant de réhabiliter la bâti (notamment le *schopf* ou garage) et de dégager des espaces naturels ainsi que de faire appel à des associations qui souhaitent porter un projet en lien avec le Dinghof et axés sur la biodiversité, la nature en ville, l'éducation à l'environnement, le lien social et la valorisation du lieu tant sur le plan patrimonial qu'archéologique. Toutes les propositions devront s'intégrer en cohérence dans l'espace urbain et avec les projets portés par la Ville de Schiltigheim, en particulier la trame verte et bleue et le futur Parc naturel urbain et feront l'objet d'une sélection par un jury composé d'élus de la Ville.

24. ALLOCATION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT – ASSOCIATION HUMANIS

Humanis est un collectif associatif spécialisé dans l'accompagnement, l'animation, le service et la professionnalisation d'acteurs associatifs de solidarité. Il regroupe 72 associations membres au niveau local et international et fonctionne grâce à un chantier d'insertion intégrant 7 salariés permanents et près d'une centaine de salariés en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI). Le collectif porte un projet « Cybersolidarité » dont l'objet est de développer le chantier d'insertion autour de l'enjeu de l'inclusion numérique, la problématique de la fracture numérique ayant été particulièrement mise en lumière à l'occasion de la crise sanitaire. Dans son projet, l'association inclut également une réponse aux normes ZFE (zone à faibles émissions) avec l'acquisition de véhicules électriques pour les collectes de matériel (informatique, médical, scolaire...). La Ville de Schiltigheim, dans le cadre de son engagement en faveur de la lutte contre la fracture numérique, de l'économie circulaire, de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de l'emploi local, souhaite participer au projet de développement du chantier d'insertion porté par le collectif Humanis en lui octroyant une subvention d'équipement de 30 000 euros, sur un projet dont le budget s'élève à 769 000 €.

25. AUTORISATIONS D'URBANISME RELATIVES À LA CRÉATION D'UN CHEMINEMENT PATRIMONIAL

Schiltigheim dispose d'un patrimoine historique remarquable, témoin des différentes époques passées. Dans le cadre de sa politique patrimoniale, la Ville de Schiltigheim souhaite valoriser et diffuser la connaissance autour de ces sites souvent méconnus, par l'apposition de 13 panneaux scellés au sol devant des éléments patrimoniaux remarquables, disposés de sorte à réaliser un cheminement au sein de la ville, dans une cohérence pédagogique. Le coût de cette installation est fixé à 1 500 € maximum (soit environ 115 € par panneau), avec l'exigence qu'elle résiste à l'usure du temps et aux éventuelles dégradations. Il est proposé d'autoriser Madame la Maire à déposer les autorisations d'urbanisme relatives à ce projet

26. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : ADOPTION DE SON RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La réforme du droit de la commande publique a maintenu les commissions d'appel d'offres (CAO) des collectivités territoriales et leurs établissements publics, mais a toutefois supprimé les règles liées à leurs modalités de fonctionnement et a permis d'accorder plus d'autonomie aux CAO au niveau de leur gestion : définition de ses propres règles de fonctionnement, composition et rôle de ses membres, compétences, règles de convocation, de quorum et de vote, au sein d'un règlement intérieur adopté par l'assemblée délibérante. Ce dernier doit toutefois respecter la réglementation en vigueur et s'appuyer sur les principes fondamentaux de la commande publique : liberté d'accès, égalité de traitement des candidats et transparence des procédures.

Actuellement, le règlement intérieur du Conseil municipal dispose simplement, à propos de la CAO, que « lorsque le marché est passé selon une procédure adaptée, la commission d'appel d'offres pourra donner son avis mais ne pourra pas attribuer le marché ». Afin de permettre plus de transparence vis-à-vis de l'attribution des marchés et de rendre le fonctionnement de la CAO plus lisible pour ses membres, il est proposé d'adopter un règlement intérieur permettant, notamment, d'abaisser le seuil de saisine de la commission lui accordant le droit de donner un avis pour les marchés publics dont la valeur estimée est supérieure à 90 000 € HT.

27. COMMUNICATION CONCERNANT LA CONCLUSION DE CONTRATS PUBLICS – PÉRIODE DU 8 OCTOBRE AU 13 NOVEMBRE 2020

Cette communication peut être consultée sur le site internet de la Ville : www.ville-schiltigheim.fr ou à la Direction générale sur demande préalable.

28. COMPTE-RENDU DES ARRÊTÉS ET DÉCISIONS PRIS PAR MADAME LA MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Cette communication peut être consultée sur le site internet de la Ville : www.ville-schiltigheim.fr ou à la Direction générale sur demande préalable.